



COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information

(contient la convocation à l'Assemblée communale du 2 décembre 2020)

numéro 87 – novembre 2020



Chapelle de la Dauda

Table des matières

1.	Le mot du syndic	page 3
2.	Bureau communal	page 6
3.	Convocation à l'Assemblée communale du 2 décembre 2020	page 7
4.	Budgets 2021	page 8
5.	Mise en valeur des garages de la cour d'école	page 11
6.	Construction d'un arrêt de bus répondant à la LHand	page 11
7.	Travaux de réfection sur la Route de Lessoc	page 12
8.	Agrandissement et réaménagement de la Déchetterie intercommunale des Auges	page 12
9.	Investigations techniques des sites pollués « La Scie » et « Les Ponveys » - crédit additionnel	page 13
10.	Installation photovoltaïque 30 kWc sur le toit du bâtiment de l'édilité	page 13
11.	Travaux de rénovation au chalet Les Joux (subvention 27%)	page 14
12.	Réseau d'alimentation d'eau potable	page 15
13.	JPF Gravières SA, Forages aux lieux-dits « Fin-Derrey », « Châblo » et « L'Eyîre »	page 15
14.	Sapeurs-pompiers Intyamon	page 16
15.	Fibre optique FTTH	page 17
16.	Efficacité énergétique et énergies renouvelables	page 18
17.	Conseil des parents	page 21
18.	Inauguration de la nouvelle cour d'école	page 22
19.	Sécurité sur la voie publique	page 24
20.	Facilités de parcage accordées aux personnes à mobilité réduite	page 24
21.	Comment faire en cas d'urgence ?	page 25
22.	Les ligues de santé du canton de Fribourg	page 26
23.	1 Tulipe pour la vie 2020-2021	page 27
24.	Les Samaritains de l'Intyamon	page 28
25.	Subsides pour jeunes en formation	page 29
26.	Cotisations AVS - obligation de cotiser	page 29
27.	Réduction des primes d'assurance-maladie	page 29
28.	Commission seniors - Synthèse du Questionnaire envoyé aux habitants de 67 ans+	page 30
29.	Comment bien préparer sa retraite ?	page 32
30.	Que veut dire être un-e proche-aidant-e ?	page 32
31.	Aides aux familles en Gruyère	page 34
32.	Fondation Sonisca	page 34
33.	Bibliothèque de l'Intyamon	page 35
34.	Halloween 2019	page 36
35.	Le coin des sociétés locales et des manifestations	page 38
36.	Calendrier Intersociété	page 40
37.	Vente des sapins de Noël	page 41
38.	Des trésors en forêt? Qui cherche trouve!	page 41
39.	Informations concernant les déchets	page 42
40.	Taille des haies et abandon de déchets verts	page 44
41.	Transports publics (TPF) - horaire dès le 13.12.2020	page 46
42.	Transports publics - cartes journalières	page 47

1. Le mot du syndic

Chers habitants de Grandvillard,

Je conclusais le mot du syndic précédent (juin 2020) par « *nous allons virer au plus vite ce malheureux virus grâce au respect des consignes édictées par l'OFSP et l'OCC* ». Aujourd'hui, à l'heure de la rédaction de ce texte (03.11.2020), la situation à l'HFR est grave, car il n'y a quasiment plus de place aux soins intensifs malgré l'augmentation du nombre de lits pour les patients du COVID, qui sont déjà plus de 175 à l'hôpital. Force est de constater que la pandémie reprend de plus belle et que la deuxième vague, tant redoutée, frappe très fort. Cela complique nos relations, nos habitudes et notre vie en général. Soyons donc tous vigilants et respectons à la lettre les consignes mises en place afin de sortir de cette crise au plus vite.

Durant cette année particulière, la vie sociale du village a été fortement perturbée et s'est en quelque sorte endormie. Aussi, l'annulation de bon nombre de rencontres et de manifestations (concerts de musique, chants du Chœur-Mixte, Zygomatiques, sorties à ski, chasse aux œufs, marché des artisans, rencontre des vieilles voitures, pèlerinage à la Grotte, OpenBike, réception de Grandvillars (France), sortie des aînés, pique-niques, etc.) a mis à mal les rapports humains si importants à la cohésion sociale.

Malgré les conditions particulières liées à la pandémie, le Conseil communal n'a cessé de siéger, dans un premier temps en vidéo-conférence, puis en présentiel à la salle communale afin de respecter les distances.

Voici un petit aperçu de projets qui nous ont occupés ou que nous traitons actuellement

- Réseau d'eau : le nouveau règlement d'eau a été adopté à l'unanimité par l'assemblée communale du 8 juillet dernier. La pose des nouveaux compteurs d'eau connectés est terminée. La chloration de notre eau potable depuis août 2019 n'est plus qu'un souvenir. Depuis la mi-septembre, le traitement UV est en effet fonctionnel et assure une eau de grande qualité en tout temps. Je tiens ici à remercier les propriétaires des chalets d'alpage situés dans la zone de protection du captage qui ont entrepris les travaux de contrôle et, au besoin, d'assainissement de leur fosse à lisier.
- Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)
Selon les critères d'urbanisation du nouveau Plan directeur cantonal (PDCant) récemment approuvé, le droit d'être entendu concernant le PAL de la Commune de Grandvillard fait l'objet d'une publication dans la Feuille Officielle du vendredi 6 novembre 2020 pour une durée de 30 jours
Le préavis de synthèse de l'examen final par le SeCA mentionne dans son appréciation générale la qualité du dossier dans son ensemble, tant sur le fond que sur la forme. De manière générale, le SeCA constate que les décisions opérées par la Commune de Grandvillard dans le cadre de la révision générale du PAL permettent de mettre en place un aménagement du territoire judicieux en termes d'utilisation du sol. Toutefois, plusieurs éléments sont à apporter quant aux mesures de protection de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Force est de constater que cette spécification du village de Grandvillard engendre des complications au niveau de l'aménagement du territoire. Toutefois, le Conseil communal se doit de respecter cet héritage de ses ancêtres en conciliant autant que possible les objectifs de développement de concert avec le Service des Biens culturels.
Les enjeux et les objectifs communaux sont de défendre une vocation résidentielle autant qu'agricole sans disperser la zone à bâtir. Selon les critères d'urbanisation du PDCant, la Commune de Grandvillard ne peut que difficilement procéder à une densification, car la desserte en transports publics n'est qu'en niveau E (trop faible).
C'est donc pour les raisons principales évoquées plus haut que la DAEC envisage de ne pas approuver, d'une part l'augmentation d'indice de construction pour la zone village, la zone résidentielle moyenne

densité et la zone résidentielle faible densité et d'autre part le changement d'affectation de plusieurs parcelles.

Le dossier, comprenant les préavis des services et organes consultés ainsi que le préavis de synthèse du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), peut être consulté auprès du SeCA, secrétariat aménagement, bureau 8.I.2, Chancellerie d'Etat, rue des Chanoines 17, à Fribourg selon les modalités fixées, dans le strict respect des règles sanitaires. La consultation auprès du SeCA s'effectuera uniquement le matin, de 8h à 12h, après prise de rendez-vous au 026 305 36 13 ou à l'adresse e-mail: seca@fr.ch.

Sur notre site internet <https://grandvillard.ch/constructions/> vous trouverez la publication de la FO avec les numéros de parcelles concernées.

- Pisciculture : le projet avance plus lentement que prévu, mais avec des probabilités et des avancées plutôt rassurantes. La délégation de compétence pour la vente de la parcelle octroyée lors de l'assemblée communale de novembre 2018 arrive à échéance à la fin de la présente législature (fin avril 2021). Le projet n'étant en ce moment pas encore suffisamment ficelé, les porteurs de projets sollicitent une prolongation de ladite délégation de compétence jusqu'à la fin de la prochaine législature (2026). Nous avons donc porté ce point au tractanda de la prochaine assemblée communale.
- Notre déchetterie intercommunale présente certaines faiblesses que nous avons l'intention de corriger. Son projet de réorganisation vous sera présenté lors de la prochaine assemblée avec la demande de crédit y relative (cf. page 12).
- La masse de travail toujours plus conséquente de notre administration n'est plus absorbable avec l'effectif du personnel en place. Afin d'offrir à notre personnel des conditions de travail normales tout en répondant à la loi sur le travail, nous avons été contraints de recourir à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice administrative à temps partiel, en la personne de Madame Joëlle Emonet, de Marsens, à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue au sein du personnel de notre administration. Madame Emonet a pour tâche de préparer les séances du Conseil communal, d'y participer et d'y tenir les procès-verbaux.
- De par l'arrivée de notre nouvelle collaboratrice, et afin d'offrir à chaque employée un espace de travail répondant aux critères actuels, nous avons redéfini la distribution des locaux. Nos séances du Conseil, actuellement organisées à la salle communale (1er étage) à cause du Covid-19, auront lieu dorénavant et pour un certain temps dans une autre salle du bâtiment.
- Bâtiment communal : ce dernier ne répond plus du tout aux normes et critères énergétiques et écologiques (isolation, toiture, système de chauffage, sécurité, etc.). Dans le courant de l'année prochaine, nous souhaitons mener une étude de rénovation en profitant d'y inclure la création d'une nouvelle salle du Conseil communal. Un crédit d'étude sera sollicité lors de l'assemblée de printemps 2021.
- Elections communales mars 2021 :
 - Monsieur Jean-François Moura, vice-syndic, après avoir œuvré pendant 3 législatures (comme Conseiller communal puis comme Vice-syndic), a émis le vœu de remettre son mandat.
 - Monsieur Antoine Castella, Conseiller communal, élu au début de la présente législature, a également pris l'option, après mûre réflexion, de quitter l'exécutif pour des raisons professionnelles et familiales.
 - Le Conseil communal regrette bien évidemment le départ de deux collègues fiables, compétents et expérimentés. Il s'incline devant leur décision.



- Je lance donc un appel à toute personne intéressée à la chose publique à prendre contact avec un des membres du Conseil communal pour tous renseignements utiles. Sachez que la fonction de membre d'un conseil communal est parfois exigeante, mais très intéressante et non démunie de belles satisfactions.

Chers concitoyens, chères concitoyennes, les temps sont encore incertains, mais nous aurons des jours meilleurs et nous retrouverons des jours heureux. J'en ai la certitude. Pour l'instant, les vertus qui doivent nous permettre de résister à ce satané virus sont la solidarité, la confiance et la détermination dans le respect des normes sanitaires.

Alors, prenez soin de vous, prenons soin des uns et des autres. Nous y arriverons !

Votre Syndic, Daniel Raboud



Damien Schafer et Damien Berset, auteurs des nouvelles façades (avant et arrière) du chalet Les Tservettes

2. Bureau communal

Heures d'ouverture

Mardi : 08h30 - 11h30 et 14h00 - 17h00
Jeudi : 14h00 - 17h00
Vendredi : 08h30 - 11h30

Ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture

Contacts

Secrétariat : +41 26 928 11 50
Contrôle des habitants/AVS : +41 26 928 20 51
Caisse : +41 26 928 20 50
Courriel : administration@grandvillard.ch



Fermetures annuelles du Bureau communal

Vacances de Noël : du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 inclus
Vacances de Pâques : du vendredi 2 avril au lundi 12 avril 2021 inclus
Pont de l'Ascension : du jeudi 13 mai au lundi 17 mai 2021 inclus
Pont de la Fête-Dieu : du jeudi 3 juin au lundi 7 juin 2021 inclus
Vacances d'été : du vendredi 30 juillet au lundi 16 août 2021 inclus

Etablissement de divers documents



Pour l'établissement des **cartes d'identité** et des **attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs**, nous vous recommandons **d'anticiper** vos demandes au Bureau communal.

Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au **Service de la population et des migrants**, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 026 305 15 26.



3. Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'Assemblée communale qui aura lieu le :

Mercredi 2 décembre 2020, à 20h00
A la Halle militaire (Centre DCA, Route des Auges 27)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 juillet 2020 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
2. Budgets 2021 (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Vote du budget de fonctionnement
 - 2.4. Présentation du budget des investissements
 - 2.5. Mise en valeur des garages de la cour de l'Ecole de Grandvillard
 - 2.6. Construction d'un arrêt de bus répondant à la LHand (crédit additionnel projet « Zone 30 » du 27.11.2019)
 - 2.7. Travaux de réfection sur la Route de Lessoc
 - 2.8. Agrandissement et réaménagement de la Déchetterie intercommunale des Auges
 - 2.9. Investigations techniques des sites pollués « La Scie » et « Les Ponveys » - crédit additionnel
 - 2.10. Installation photovoltaïque 30 kWc sur le toit du bâtiment de l'édilité
 - 2.11. Travaux de rénovation au chalet Les Joux (subvention 27%)
 - 2.12. Rapport de la Commission financière
 - 2.13. Vote du budget des investissements
3. Présentation du plan financier 2021-2025
4. Prolongation de la délégation de compétence pour la vente de l'article 4759 RF (pisciculture)
5. Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) : approbation des nouveaux statuts (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
6. Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR) - approbation du contrat de parc 2022 - 2031 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
7. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

4. Budgets 2021

Conformément aux articles 87 et suivants de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le Conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2021. Ces budgets seront soumis à l'Assemblée communale du mercredi 2 décembre 2020. Ils pourront être consultés au Bureau communal dès le vendredi 20 novembre 2020. Pour des raisons écologiques, ils ne seront pas imprimés.

Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Commune de Grandvillard		B U D G E T 2021				Date 30.10.2020 /Page 1	
Comptes de fonctionnement (par dicastères)		Charges	Budget 2021 Revenus	Charges	Budget 2020 Revenus	Charges	Comptes 2019 Revenus
0	ADMINISTRATION	686'357	251'400	638'010	239'280	636'646.59	248'958.60
1	ORDRE PUBLIC	83'921	62'000	68'138	67'000	102'509.55	112'259.50
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'418'962	421'881	1'437'970	436'773	1'399'828.90	390'626.30
3	CULTURE ET LOISIRS	113'501	230	116'911	330	112'009.85	232.70
4	SANTE	280'063	5'600	283'772	5'660	267'866.25	4'051.65
5	AFFAIRES SOCIALES	459'810	0	437'855	0	445'524.25	7'285.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	262'805	53'000	256'199	53'000	249'595.30	58'853.05
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	488'031	429'700	429'665	346'839	454'214.55	354'883.65
8	ECONOMIE	651'604	612'251	644'488	599'100	648'036.65	651'263.02
9	FINANCES ET IMPOTS	524'900	3'022'700	493'591	2'955'720	984'465.54	3'481'202.95
	Total des charges	4'969'954		4'806'599		5'300'697.43	
	Total des revenus		4'858'762		4'703'702		5'309'616.42
	Excédent de charges		111'192		102'897		
	Excédent de revenus					8'918.99	

Selon la récapitulation ci-dessus, **ce budget se résume comme suit :**

Charges	CHF	4'969'954.00
Revenus	CHF	4'858'762.00
Excédent de charges	CHF	111'192.00

Le budget de fonctionnement est établi sur la base des budgets reçus pour les charges liées (cantonales et régionales) et de tous les éléments communaux connus.

Toutes les contributions imposées, tant par le canton que par les associations de communes, sont basées sur le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

Population de Grandvillard au 31.12.2018	844
au 31.12.2019	847

soit une **augmentation de 3 habitants.**

Dans le but d'une information générale, le Conseil communal juge opportun de vous communiquer les renseignements suivants :

Fonctionnement :

Administration

Dans ce chapitre, l'excédent de charges augmente par rapport à 2020. Quelques aménagements, éléments des locaux et du mobilier doivent être adaptés dans le but d'améliorer l'environnement de travail. Le personnel administratif sera augmenté de 0,2 EPT afin d'absorber la masse de travail, les tâches supplémentaires liées au nouveau plan comptable MCH2 et au renouvellement des logiciels informatiques.

Ordre public

Ce chapitre présente un excédent de charges par rapport à 2020. Au 1er juillet 2018, la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels est entrée en vigueur. Dès lors, les communes doivent recourir à un spécialiste en protection incendie et ces prestations ne sont pas facturées aux propriétaires pour l'instant. Des frais de charges liées, des mises à jour de logiciels, l'entretien aux installations de tir, une participation à l'ORCOC Intyamon et les frais liés à la pandémie sont également les conséquences de cet excédent.

Enseignement et formation

Ce chapitre fait apparaître un excédent de charges inférieur au budget 2020. Cette baisse est rendue possible grâce à une diminution des coûts de fonctionnement et d'investissement des cycles d'orientation de la Gruyère et du cercle scolaire Grandvillard - Bas-Intyamon, malgré une augmentation des coûts d'entretien du bâtiment scolaire.

Culture et loisirs

Comme en 2020, les dépenses sont en diminution pour ce chapitre. Le Conseil communal souhaite favoriser les activités culturelles et sportives dédiées aux enfants, c'est pourquoi des subventions supplémentaires pourront être octroyées aux sociétés et associations de Grandvillard.

Santé

Dans ce chapitre, les dépenses sont majoritairement régionales ou cantonales. De manière générale, les dépenses sont en baisse par rapport à 2020.

Affaires sociales

Pour ce chapitre, les dépenses sont régionales ou cantonales. En comparaison à 2020, les charges supplémentaires sont dues à l'augmentation de la population résidente à Grandvillard et à la hausse des coûts pour les aides attribuées et pour les structures d'accueil.

Transports et communications

L'excédent de charges de ce chapitre est supérieur aux années précédentes. Les achats de matériel, l'entretien des routes et les charges liées en sont la cause.

Protection et aménagement de l'environnement

Dans ce chapitre, l'excédent de charges est largement inférieur aux années précédentes. Cette différence provient de l'adoption du nouveau règlement d'eau et de l'équilibre du chapitre de l'approvisionnement en eau. Le chapitre des déchets fait apparaître un meilleur taux de couverture suite à l'utilisation d'autres bennes à la déchetterie intercommunale.

Économie

Ce chapitre fait apparaître un excédent de charges similaire à 2020. Les forêts communales représentent plus de 90 % de ce chapitre qui laisse apercevoir un excédent de revenus de CHF 9'000.-. Cette année encore, les sentiers pédestres nécessitent une attention particulière en matière de signalisation et d'entretien. Les revenus de la mini-centrale CREG font apparaître une légère augmentation après une forte baisse en 2020.

Finances et impôts

Dans ce chapitre les revenus sont en diminution. Les estimations de rentrées fiscales sont basées sur les données transmises par le canton. De plus, les revenus fiscaux des entreprises sont en forte baisse suite à l'acceptation de la réforme fiscale des entreprises, le 30 juin 2019, par le peuple fribourgeois.

Divers travaux d'entretien sont planifiés dans le bâtiment administratif et celui des Auges abritant l'édilité et les sapeurs-pompiers. Il est prévu d'acquérir différentes machines pour l'édilité afin de faciliter la réalisation de travaux sur les infrastructures communales par le personnel communal.

Investissements :

Ces points sont traités séparément dans les chapitres 5 à 11 de ce bulletin.

Antoine Castella, Conseiller communal



5. Mise en valeur des garages de la cour d'école

La nouvelle cour d'école de Grandvillard étant interdite au trafic, nous proposons la mise en valeur des anciens garages en les transformant en un préau doté de portes automatiques. Le mur mitoyen intérieur sera détruit, laissant ainsi place à un grand espace dont les murs seront assainis et rénovés.

Cette transformation répond notamment à un besoin du corps enseignant, mais pourra être occasionnellement mise à disposition pour d'autres activités communales, sociétés, etc. Des tables et bancs pliables sont envisagés. Dans la cour, les bacs supportant les arbres seront pourvus de planches autour des troncs.

Les travaux seront en grande partie exécutés par le personnel communal.

Le coût total des travaux se monte à **CHF 40'000.00**.



Bertrand Ruffieux, Conseiller communal

6. Construction d'un arrêt de bus répondant à la LHand (crédit additionnel projet « zone 30 » du 27.11.2019)

Les nouvelles exigences légales imposent à la Commune la construction d'une rampe d'accès pour handicapés à l'arrêt de bus des Transports publics fribourgeois (TPF) devant l'école. Suite à diverses discussions avec les TPF au mois de juillet, la Commune a sollicité une offre d'honoraires de Geosud SA, bureau d'ingénieurs, afin de réaliser le projet. Pour éviter une mise à l'enquête et des frais supplémentaires, il a été convenu d'intégrer la rampe en question dans le projet « Zone 30 », dont les plans étaient déjà prêts pour l'enquête préalable. Malheureusement, le projet de la rampe d'accès pour handicapés prend du temps et retarde par conséquent le projet « Zone 30 ».



Le coût de la réalisation de la rampe est estimé à **CHF 50'000.00**.

Jean-François Moura, Conseiller communal

Jean-François Moura, Conseiller communal

8. Agrandissement et réaménagement de la Déchetterie intercommunale des Auges

Au fil des années, quelques adaptations ont été apportées, mais le fonctionnement et la taille des installations sont restées identiques. La population ne cesse cependant de croître et nos habitudes de consommation ont sensiblement évolué.



Par conséquent, le Conseil communal de Grandvillard souhaite réaliser une extension de la place de la déchetterie et améliorer le flux du trafic. Un nouvel emplacement accueillera les dépôts des branches et de gazon et des places de stationnement, lesquelles pourront également être utilisées par les employés de l'édilité et les sapeurs-pompiers. Un nouveau couvert sera construit pour la déchetterie et l'édilité. Les déchets spéciaux, électriques et autres seront à l'abri des intempéries. De plus, les employés de l'édilité et de la forêt pourront y stocker du matériel et travailler à l'abri.

Antoine Castella, Conseiller communal

9. Investigations techniques des sites pollués « La Scie » et « Les Ponveys » - crédit additionnel

Sur demande du Service de l'environnement (SEn), et en vertu de l'art. 7 de l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués du 26 août 1998 (OSites), les sites pollués « La Scie » et « Les Ponveys », inscrits au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg, nécessitent des investigations techniques complémentaires à réaliser impérativement en 2020.

La Commune n'ayant pas le budget requis au budget 2020, la loi cantonale sur les sites pollués (LSites) permet à l'Etat de procéder à une avance de frais, ce que le SEn a fait dans sa « décision d'octroi d'une avance de frais pour investigation préalable » du 9 avril 2020.

Le coût des travaux est de **CHF 60'000.00**.

Jean-François Moura, Conseiller communal

10. Installation photovoltaïque 30 kWc sur le toit du bâtiment de l'édilité

Conformément à la Constitution fribourgeoise, les communes doivent définir et appliquer une politique énergétique responsable et tournée vers l'avenir. Dans ce sens, les communes doivent jouer un rôle d'exemplarité. (source www.fr.ch/sde).

L'installation de panneaux photovoltaïques prévue sur le toit du bâtiment de l'édilité est étroitement liée au projet d'extension de la déchetterie. De nouvelles bennes avec compacteur seront utilisées à la déchetterie et nécessiteront une alimentation électrique. Pour compenser la consommation supplémentaire d'électricité, le Conseil communal souhaite installer des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 30 kWc. De plus, ceci devrait permettre de couvrir 80% de la consommation des infrastructures et bâtiments communaux.

Le coût des travaux est de **CHF 35'000.00**.

Antoine Castella, Conseiller communal



11. Travaux de rénovation au chalet Les Joux (subvention 27%)

Lors de la visite des alpages en septembre 2018, le Conseil communal a constaté que le mur et la partie boisée du chalet côté amont étaient en très mauvais état.

Au mois d'août 2020, la Commune a reçu une proposition de l'armée de confier des travaux à la colonne du train lors de son futur cours dans la région. D'un commun accord, il a été convenu que les soldats du train et leurs chevaux se chargeraient du transport du gravier depuis la fin de la route forestière de Pra-Fleuri jusqu'au chalet Les Joux. Ces travaux étaient initialement agendés du 4 au 23 novembre 2020 si les conditions météorologiques le permettaient. Malheureusement, en raison de la situation sanitaire, l'armée a entretemps annulé ses cours de répétition.

La Commune prévoit la rénovation du mur du chalet sur toute sa longueur, l'étable ainsi que la couche côté amont. La charpente qui supporte le toit et les parois seront également refaites.

Les travaux sont devisés à **CHF 56'000.00**, dont en principe **27% (CHF 15'120.00)** seront subventionnés par l'Etat.



Jean-François Moura,
Conseiller communal

12. Réseau d'alimentation d'eau potable

En vertu de l'article 5 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale, du 23 novembre 2005 : « *Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins une fois par an des informations exhaustives sur la qualité de cette eau* ».

Rapport d'analyse du prélèvement du 03.11.2020

Qualité physico-chimique et microbiologique

Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Dureté totale de l'eau

La dureté totale de l'eau est de 22.5 degrés français.

Teneur en nitrate

Cette teneur s'élève à 2 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau

Source des Marais, Grandvillard.

Traitement

L'eau n'est pas traitée. Depuis le 23 septembre 2020, l'installation de traitement par UV est opérationnelle au réservoir de la Source des Marais.



Le fontainier, Monsieur Alex Beaud, se tient à disposition pour tout problème ou constatation concernant la qualité de l'eau. Vous pouvez l'atteindre au 079 435 11 50.

Daniel Raboud, Syndic et
responsable du dicastère eaux

13. JPF Gravières SA

Forages aux lieux-dits « Fin-Derrey », « Châblo » et « L'Eyîre »

L'hydrogéologie et la qualité du sous-sol des parcelles situées en amont de la route menant à Estavannens sont encore peu connues. Afin d'améliorer les connaissances relatives à ces terrains dont les graviers sont potentiellement exploitables, l'entreprise JPF Gravières SA a entrepris d'effectuer six forages de reconnaissance.

Une demande officielle a été faite aux autorités communales et cantonales, ainsi qu'aux propriétaires et exploitants des terrains.

La Commune de Grandvillard et la société EauSud SA ont été préalablement informées. Elles ont précisé les conditions nécessaires pour que la qualité de l'eau des puits environnants ne soit à aucun moment menacée.

Un bureau d'études ainsi qu'une entreprise spécialisée ont été mandatés pour exécuter les travaux de forage qui se dérouleront dès la fin novembre 2020.

14. Sapeurs-pompiers Intyamon



Le corps de sapeurs-pompiers (CSP) de Haut-Intyamon et le corps de sapeurs-pompiers intercommunal (CSPi) de Bas-Intyamon s'unissent dès le 1^{er} janvier 2021 pour ne former plus qu'un seul corps.

Cette démarche, initiée en 2019, est l'aboutissement d'une collaboration de plus en plus étroite entre les deux corps. Celle-ci a débuté en 1992 par la mise sur pied du groupe de protection respiratoire "Intyamon". La collaboration s'est intensifiée dès 2010 en joignant les deux corps pour les alarmes feux afin de répondre aux prescriptions en matière de temps et de personnel. Suite à l'incendie de Villars-sous-Mont en 2017, les états-majors ont décidé de s'unir pour la formation des sapeurs. L'acquisition, en commun, du tonne-pompe et du véhicule de transport de personnes (livraison le 11 novembre 2020) a encore plus confirmé cette volonté de rapprochement. Les deux corps fonctionnant déjà comme une seule entité sur le terrain, il ne restait plus que la partie administrative à régler. C'est chose faite avec la rédaction d'une nouvelle convention, en partenariat avec la Préfecture et l'ECAB.

Ce processus est en phase avec la prochaine révision de la LDIS (Loi sur la Défense Incendie et les Secours) qui stipule que la vallée de l'Intyamon ne devrait compter plus qu'un corps et deux bases de départ.

Qu'apporte ce rapprochement aux citoyens ?

- De potentielles économies par la mise en commun des ressources et du matériel
- Réactivité accrue pour les interventions, spécialement durant la journée
- Des pompiers plus expérimentés

Nous avons pu nous rendre compte de l'efficacité des pompiers de l'Intyamon lors des deux gros incendies à Montbovon et Neirivue cette année. La collaboration exemplaire et leur professionnalisme ont été loués par de nombreuses personnes (citoyens, autorités, ECAB et même les médias).

Capitaine Marc Beaud, commandant du CSPi Bas-Intyamon

Capitaine Rafael Merino, commandant du CSP Haut-Intyamon



15. Fibre optique FTTH



La société ftth fr SA (une co-entreprise de l'Etat de Fribourg et des distributeurs d'électricité Groupe E, Gruyère Energie et IB-Murten) a informé le Conseil communal de son intention de raccorder, dans le courant de l'année 2021, la Commune de Grandvillard au réseau cantonal de fibre optique FTTH (Fiber To The Home – la fibre optique jusqu'au domicile).

Pour les propriétaires, le **raccordement des immeubles durant la phase de construction initiale est entièrement gratuit** et sans obligation d'utilisation. L'installation d'une prise optique dans chaque logement existant est également gratuite, pour autant que les tubes à l'intérieur du bâtiment soient utilisables. Les prises seront installées à la demande, au fur et à mesure des commandes de services par les habitants.

Tous les propriétaires concernés ont reçu ou recevront prochainement un courrier contenant un contrat de l'entreprise ftth fr SA pour le raccordement de leur(s) immeuble(s). Nous les encourageons à le signer et à le retourner sans attendre afin de saisir cette opportunité unique de profiter de cette infrastructure d'avenir, qui représente en outre une **plus-value non négligeable pour leur bien immobilier**.

La fibre optique FTTH est la réponse à tous les besoins multimédias d'aujourd'hui et de demain, car ses performances ne connaissent pratiquement pas de limites. Les particuliers apprécieront l'accès à Internet à ultra large bande, la TV numérique en haute définition avec fonctions avancées (replay, pause, enregistrement centralisé, etc.) ainsi que la vidéo à la demande ou le streaming en HD et en 4K. Quant aux entreprises, elles pourront profiter notamment d'une connexion à Internet extrêmement rapide, symétrique et d'une fiabilité inégalable, ainsi que de services de téléphonie ultramodernes.

Le réseau FTTH est mis à disposition de tous les fournisseurs de services qui souhaitent l'utiliser. A Grandvillard, Salt, Swisscom et l'opérateur 100% fribourgeois **net+ FR** ont d'ores et déjà annoncé leur intention de distribuer leurs services sur la fibre optique.

Pour toute question, ftth fr SA se tient à votre disposition aux coordonnées ci-dessous :

www.ftth-fr.ch
info@ftth-fr.ch

026 352 65 65



16. Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Les nouveautés 2020 dans le canton de Fribourg

Les modifications de la loi sur l'énergie (LEn) et de son règlement (REn) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020. En plus de viser la substitution des énergies fossiles et de favoriser l'économie locale, ces nouvelles mesures diminuent notre impact sur le climat. Elles sont conformes à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014).

Intérêt cantonal à l'utilisation des énergies renouvelables indigènes

Lorsqu'une autorité doit statuer et faire une pesée des intérêts, elle doit désormais considérer que la valorisation des énergies renouvelables indigènes est équivalente aux autres intérêts cantonaux. Cela vaut pour les grandes installations de production et de distribution de chaleur utilisant du bois ou une autre biomasse, la géothermie, les rejets de chaleur et la chaleur de l'environnement. Il en va de même pour les grandes centrales électriques à base de photovoltaïque, de géothermie, de bois ou d'autre biomasse. L'intérêt public des installations hydroélectriques et des éoliennes est toutefois régi uniquement par le droit fédéral.

Voir art. 3a LEn et art. 40-41 REn.



Meilleure isolation thermique des bâtiments



Pour obtenir un permis de construire, le justificatif à fournir se base maintenant sur la version 2016 de la norme SIA 380/1, ce qui réduit les déperditions d'environ 15 % par rapport aux anciennes exigences. De plus, afin d'éviter les trop grandes surfaces vitrées dans les bâtiments à construire, la puissance de chauffage spécifique est limitée en cas de calcul global. Dans l'état actuel de la technique, les fenêtres à triple vitrage s'imposent, également en cas de remplacement dans des bâtiments existants.

Voir art. 6 REn.

Maximum 70% d'énergies non renouvelables pour les besoins de chaleur des bâtiments à construire

Le chauffage, la préparation d'eau chaude sanitaire, la ventilation et la climatisation sont considérés globalement et le total de la consommation d'énergie ne doit pas dépasser une valeur limite. Cette méthode globale offre plus de souplesse aux concepteurs et tient compte de l'impact environnemental de chaque agent énergétique utilisé. Pour les bâtiments d'habitation, six combinaisons de solutions standard sont proposées, ce qui évite les calculs fastidieux (choix d'installations selon différentes qualités d'enveloppe). Il est également possible pour ces bâtiments d'utiliser un outil de justification simplifié développé par les cantons (cf. www.endk.ch, rubrique *Professionnels*).

Voir art. 11b al. 1 LEn et art. 12-14 REn.



Production propre d'électricité dans les bâtiments neufs



Une partie des besoins d'électricité des bâtiments à construire sont couverts sur site par une source renouvelable. Une valeur minimale dépendant de la taille du bâtiment est imposée. Si aucune technique de production propre d'électricité n'est possible dans, sur ou à proximité du bâtiment, la production requise sera réalisée par une installation photovoltaïque ailleurs dans le canton.

Voir art. 11b al. 3 LEn et art. 25 REn.

Moins d'énergies fossiles suite aux renouvellements des installations de chauffage

Lors du renouvellement des producteurs de chaleur dans des bâtiments d'habitation existants, il faut veiller à ce que les énergies non renouvelables ne couvrent pas plus de 80% des besoins de chaleur admissibles pour le chauffage et l'eau sanitaire. Une autorisation est nécessaire dans tous les cas selon la procédure simplifiée de permis de construire.

L'intention est de réduire l'utilisation du mazout et du gaz naturel au profit des énergies renouvelables (pompe à chaleur, chaudière à bois, capteurs solaires thermiques, chauffage à distance, etc.).



Si une nouvelle chaudière à mazout ou à gaz est installée, il faut pouvoir montrer au préalable que le bâtiment répond à des standards de qualité énergétique (label Minergie ou classe C du CECB) ou que des mesures d'économie ont été prises ou seront mises en œuvre (remplacement des fenêtres, isolation des façades ou de la toiture, installation solaire thermique, ventilation d'air contrôlée, chauffe-eau pompe à chaleur, etc.).

Ces prescriptions s'appliquent aux bâtiments d'habitation qui représentent la majorité des bâtiments du canton. Les administrations publiques et les écoles sont déjà soumises à des règles plus strictes liées au principe d'exemplarité des collectivités publiques.

Voir art. 11b al. 2 LEn et art 15 REn.

Suppression progressive des chauffages électriques



Le chauffage des locaux par de nouveaux chauffages électriques fixes à résistance est par principe interdit.

Un renouvellement peut être autorisé si le bâtiment est particulièrement efficace ou si ses besoins en chaleur ou en électricité sont couverts par une majorité d'énergies renouvelables.

Les chauffe-eau électriques nouveaux ou renouvelés ne peuvent être autorisés que si les besoins d'eau chaude sanitaire sont couverts en partie par le producteur de chaleur des locaux ou par des énergies renouvelables.

Ces mesures sont nécessaires pour limiter la consommation d'électricité en hiver afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement dans un contexte de sortie future du nucléaire et de déploiement de nouveaux systèmes électriques à haute efficacité (véhicules électriques et pompes à chaleur).

Voir art. 15 LEn et art. 20 REn.

Aide financière exceptionnelle pour le remplacement des chauffages électriques

Les bâtiments chauffés à l'électricité ne disposent souvent pas de distribution hydraulique de chaleur (eau chaude circulant dans des radiateurs ou dans le sol), ce qui constitue un frein financier au changement. Une nouvelle subvention pouvant couvrir jusqu'à environ 60% des investissements est proposée pour de tels systèmes de distribution de chaleur. Elle s'additionne aux aides financières pour les pompes à



chaleur, les chauffages au bois et les raccordements à un réseau de chauffage. Cette mesure devrait accélérer de manière incitative la suppression progressive des chauffages électriques. Pour rappel, la demande de subvention doit être déposée avant le début des travaux (cf. www.fr.ch/sde, rubrique Subventions).

Voir art. 43-48 REn.

Simplification du décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude

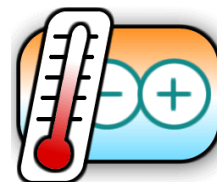
Les nouveaux bâtiments ayant une consommation d'énergie pour le chauffage de plus en plus basse, il n'est plus nécessaire de les équiper pour procéder au décompte des frais de chauffage entre les différentes unités d'occupation.

Il reste cependant l'obligation de procéder au décompte individuel des frais d'eau chaude sanitaire, qui représentent maintenant la plus grosse part avec de grandes différences entre les utilisateurs. Les autres prescriptions concernant les groupes de bâtiments neufs et les bâtiments existants rénovés ne sont pas modifiées.

Voir art. 26 REn.

Réglage automatique des températures ambiantes

La température de chaque pièce doit être réglée individuellement et automatiquement par des thermostats, sauf si la température de départ du chauffage au sol ne dépasse pas 30°. Ceci n'est possible que dans des bâtiments bien isolés. Dans ce cas, un dispositif de régulation par unité d'occupation doit tout de même être installé dans un local de référence, par exemple le salon d'un appartement. *Voir art. 18 al. 2 REn.*



Pour rappel, **les prescriptions énergétiques s'appliquent dans tous les cas** de construction et de modifications de bâtiments et d'installations, pas seulement aux travaux soumis à permis de construire ou autorisation.

Pour les bâtiments très faibles consommateurs et les petites extensions, des installations provisoires ou de secours ou tout autre cas particulier, **des dérogations** peuvent être sollicitées.



Les détails de la loi sur l'énergie (LEn) et du règlement sur l'énergie (REn), ainsi que ceux concernant les subventions et le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) sont disponibles sur www.fr.ch/sde ou auprès du Service de l'énergie.

17. Conseil des parents

**La vie de l'école vous intéresse ?
Vous serez alors motivé(e) à rejoindre le conseil des parents**

La Commune de Grandvillard recherche de nouveaux membres pour compléter son équipe.

Pourquoi un conseil des parents ?

Selon la loi scolaire (LS) du 9 septembre 2014, chaque établissement scolaire doit comprendre un conseil des parents.

Quel est son rôle ? (réf. : art. 31 LS et art. 58 RLS)

Le conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

Le conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Qui ? (réf. : art. 59 RLS et art. 9 Règlements scolaires communaux)

Le conseil des parents se compose de 5 membres de Bas-Intyamou et de 3 membres de Grandvillard, parents d'élèves scolarisés dans le cercle scolaire, nommés par les conseils communaux. Si nécessaire, les conseils communaux choisissent les membres selon la variété dans la représentation (village de résidence, cycle et degré d'enseignement, genre), puis selon l'ordre d'inscription. Le corps enseignant est représenté par 2 personnes (1 représentant par bâtiment scolaire), désignées par ses pairs, avec un tournus annuel. Les conseillers communaux, membres du comité, participent au conseil des parents (soit 2 conseillers par commune). Le directeur d'école participe au conseil des parents.

Combien de temps ? (réf. : article 59 RLS et art. 10 Règlements scolaires communaux)

Les membres, parents d'élèves, sont désignés pour une durée minimale de trois ans et maximale de 5 ans. [...]

A quelle fréquence ? (réf. : art. 60 RLS et art. 11 Règlements scolaires communaux)

[...] Le conseil des parents se réunit au moins 2 fois par année scolaire. Il est en outre convoqué lorsque les sujets l'exigent ou lorsque 4 membres, parents d'élèves, en font la demande. [...]

Je suis intéressé(e), à qui dois-je m'annoncer ?

En cas d'intérêt, vous voudrez bien nous faire parvenir vos coordonnées avec un résumé de votre motivation par courriel à ecole.intyamou@grandvillard.ch. Nous nous réjouissons de cette collaboration.



18. Inauguration de la nouvelle cour d'école

Le gardien des lieux est un lutin !



Le vendredi 8 novembre 2019, les écoliers de l'école primaire de Grandvillard étaient en fête !

« J'ai deux surprises pour vous les enfants ! La première... je ne vais pas vous la dire tout de suite ! Les enfants, vous vous demandez certainement qui sont tous ces adultes ? Ce sont tous vos amis. Ils ont construit ensemble cette cour d'école et cette nouvelle place de jeux. Nous sommes donc là pour fêter avec vous ce moment important ! ». C'est par ces mots et sous une pluie fine que j'ai eu le plaisir de lancer l'inauguration de la nouvelle cour de l'école primaire de Grandvillard.

Notre syndic, Monsieur Daniel Raboud, a souhaité la bienvenue aux invités et aux journalistes présents. Il a donné connaissance de quelques chiffres relatifs à cette construction, mais a surtout salué la collaboration avec le Conseil de paroisse qui, par un échange de terrain, a permis de concrétiser ce beau projet pour le plaisir des écoliers et de l'ensemble du corps enseignant. Monsieur Alain Saudan, qui a conduit cette réalisation dans sa fonction de Conseiller communal, a expliqué la conception de la nouvelle cour d'école.



... Et la première surprise est arrivée... *« Et bien les enfants, ce matin après tous ces discours, nous les adultes, nous allons partager l'apéro avec vous ! »*. S'ensuivent de gros cris de joie de la part des enfants.



Monsieur Philippe Fragnière, responsable des établissements scolaires, s'est adressé aux convives en leur expliquant les surprises que les enfants avaient préparées ; des bocaux en verre remplis de messages ont

été déposés dans les trois grands bacs, au pied des trois arbres (un tilleul et deux érables) offerts par le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR). Monsieur Alain Saudan a prêté de sa personne afin d'aider à la plantation des arbres. S'en est suivie une poésie pleine d'entrain récitée par les écoliers.

Deux donateurs importants pour Grandvillard (CHF 15'000.-) ont été chaleureusement remerciés pour leur geste.

Il s'agit de Madame Marie-Claude et Monsieur Markus Etter, de l'entreprise Phytopharma, et de Monsieur Laurent Pasquier, de l'entreprise JPF Gravières SA.

Monsieur Pasquier a appris aux enfants comment sont apparues les gravières à Grandvillard et plus généralement dans la vallée de l'Intyamon.

Une plaquette de nos généreux mécènes a été apposée sur l'un des bacs précités.



Les discours terminés, les enfants ont chanté une de leurs œuvres qui a fini par un joyeux et fortissimo « Bon appétit » !

... Mais, mais, mais et la deuxième surprise ?

« *Et voici la deuxième surprise, pour le corps enseignant et surtout pour tous les enfants écoliers !* ». Sur ma gauche, un lutin en mélèze, qui était pour l'occasion dissimulé sous une bâche, trône en véritable gardien ou confident! Cette statue a été sculptée à la tronçonneuse et offert par Monsieur Laurent Berset de l'entreprise Berset Jardins, Rivières et Forêts.

Mais au fait, quel nom porte ce petit lutin ? C'est le défi proposé au corps enseignant !

Bertrand Ruffieux, Conseiller communal



19. Sécurité sur la voie publique



Il a été constaté que des **enfants roulent à bicyclette ou en trottinette**, sans casque, parfois à vive allure ou sans prendre gare à la circulation.

Attention, **la voie publique n'est pas une place de jeu !**

Piétons, soyez vus !

Nous rappelons aux **piétons circulant de nuit** sur les routes communales, notamment le long de la Route de la Gare ou de la Route de la Sarine, qu'ils doivent **signaler leur présence par des habits réfléchissants et/ou des lampes frontales**.



20. Facilités de parking accordées aux personnes à mobilité réduite

En application de l'art. 1, al. 2 de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, le Conseil fédéral a décidé le 17.08.2005, conformément à l'art. 20a de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), que les personnes à mobilité réduite et les organisations qui les transportent peuvent bénéficier de facilités de parking.



- La carte de stationnement pour personnes handicapées est délivrée par l'autorité cantonale compétente.
- Lorsqu'il est fait usage des facilités de parking, la carte de stationnement sera placée de manière bien visible, derrière le pare-brise du véhicule garé.
- **L'utilisation de la carte de stationnement n'est autorisée que lors du transport effectif de personnes à mobilité réduite.**
- La carte de stationnement est délivrée à une personne ou à une institution et n'est pas transmissible.
- **Elle n'est valable que pour les courses de la personne handicapée elle-même ou durant le temps où celle-ci est transportée et accompagnée.**
- Les facilités de stationnement ne valent que lorsqu'il n'existe pas, à proximité immédiate de la place de parc, d'aire de stationnement libre, privée ou publique, utilisable sans limitation de temps, même si celles-ci sont payantes. Lorsqu'il est fait usage de la carte de stationnement, il y a lieu de tenir compte des nécessités de livraisons.
- La validité de la carte de stationnement est limitée. Elle est valable généralement pour une année.

21. Comment faire en cas d'urgence ?



Comment faire en cas d'urgence ?

URGENCE VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) est en danger :
perte de connaissance, hémorragie, paralysie, douleur dans la poitrine,
blessures importantes, difficultés à respirer, etc.

En général, ne pas se rendre aux urgences par ses propres moyens.



URGENCE NON VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) n'est pas en danger mais mon état de santé nécessite
une prise en charge rapide : mal de dos, blessure, maux de ventre, etc.



Médecin traitant

Pédiatre

Garde médicale

Infos en ligne sur www.smcf.ch/garde

Kidshotline

< 16 ans, T 0900 268 001

Urgences psychiatriques

24h24, T 026 305 77 77

Urgences obstétriques

24h24, T 026 306 29 00

Urgences dentaires

T 0 848 14 14 14

Appelez en priorité votre médecin traitant
ou la garde médicale avant de consulter une
permanence ou le service des urgences.



Service d'urgences / Permanences

Lieu	Horaires
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences adultes*	24h24/7j/7
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences pédiatriques, < 16 ans	24h/24, 7j/7
Permanence médicale de Fribourg www.permanence-medecale-fr.ch	lu-ve : 9h-19h sa : 9h-16h
HFR Meyriez-Murten	lu-ve : 8h-20h Sa-di et jours fériés : 9h-19h
HFR Riaz	7h-22h, 7j/7
HFR Tafers	8h-22h, 7j/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Service des urgences adultes/pédiatriques*	24h24, 7j/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Permanence Estavayer-Le-Lac	lu-ve : 8h-19h Sa-di et jours fériés : 9h-19h

* Ce service prend en charge les urgences complexes :
hospitalisation urgente, accident, etc.

Horaires passibles de changement, veuillez vérifier les heures d'ouverture
et le taux d'occupation des urgences en ligne.

www.h-fr.ch/urgences

22. Les ligues de santé du canton de Fribourg

Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 / Case postale / 1701 Fribourg / T 026 426 02 66 / F 026 426 02 88 /
info@liguessante-fr.ch / www.ligueessante-fr.ch / www.gesundheitsligen-fr.ch / CCP 17-359720-8 /



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liquepulmonaire-fr.ch – www.liquepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

23. 1 Tulipe pour la VIE 2020-2021

Communiqué de presse du 1^{er} octobre 2020

La campagne de sensibilisation 1 Tulipe pour la VIE 2020-2021 orchestrée par l'association L'aiMant Rose aura bien lieu en « Octobre Rose » cette année comme depuis sa première édition de 2018. Cette campagne représente un hommage national aux victimes du cancer du sein et à leurs proches.

Plus de 400 communes renouvellent leur soutien et sensibilisent dans la lutte contre cette maladie en ralliant les municipalités voisines. Facteur d'espérance, l'éclosion simultanée de milliers de massifs de tulipes roses et blanches dans toutes nos communes éblouira encore le public au printemps prochain. La vie fleurira à nouveau, n'en déplaise à la pandémie du Covid-19 !

Lancée en 2018, la campagne nationale 1 Tulipe pour la VIE a pris une ampleur exponentielle pour aujourd'hui réunir l'ensemble des cantons. En avril 2020 déjà, des centaines de milliers de tulipes ont éclos dans pas moins de 422 communes engagées, avec la proportion d'1 tulipe sur 8 de couleur rose- 1 femme sur 8 étant victime du cancer du sein en Suisse – les autres étant blanches, représentant ainsi la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans.

La couleur rose symbolise mondialement les femmes victimes du cancer du sein et la lutte contre ce fléau. Offrant un message de poésie, de solidarité et de rassemblement, les tulipes de l'espoir plantées en « Octobre Rose » déclinent désormais chaque printemps les couleurs de la campagne dans toute sa diversité, son unité et son harmonie.

Grâce aux autorités communales solidaires qui embrassent les valeurs de cette action orchestrée par L'aiMant Rose, grâce à l'expertise des formidables jardiniers créatifs et à la confiance renouvelée des habitants de nos communes, les bulbes de vie plantés en automne écloreont fièrement au soleil du printemps prochain dans toute la Suisse.

À l'opposé des incertitudes quotidiennes, la campagne 1 Tulipe pour la VIE est vecteur d'espoir et de liberté. Les bulbes de tulipe germent dans la nature et éveillent les esprits, hommage à la vie au-delà des inconnues et des frontières.

La prochaine édition de la campagne 1 Tulipe pour la VIE est ainsi agendée pour 2020/2021, avec la plantation de tulipes en « Octobre Rose » 2020 dans toutes les communes déjà engagées mais aussi dans toutes celles qui nous rejoignent. L'adhésion de nouvelles communes suisses promet une visibilité élargie, ouvrant ainsi de nouveaux horizons. Nous avons hâte de continuer à faire éclore au printemps 2021, avec vous comme avec tous les acteurs de cette campagne, cet hommage de solidarité aux victimes de cancer du sein et à leurs proches que nous servons aujourd'hui et demain.

Myriam Lejeune, Présidente

info@laimantrose.ch

079 912 95 88

www.laimantrose.ch

<https://medias.laimantrose.ch/>



24. Les Samaritains de l'Intyamou



Être samaritain... Pourquoi pas ?

LA SECTION
DE L'INTYAMON RECRUTE !



En qualité de membre d'une section de samaritains, vous faites partie des spécialistes en premiers secours. Vos connaissances rendent service au quotidien, par exemple en cas d'accident de la route, du travail ou domestique. En outre, une grande place est accordée à la camaraderie et à la convivialité.

Vous pouvez aussi :

- profiter de formations appropriées
- participer aux exercices mensuels
- vivre des services sanitaires passionnants lors de manifestations
- collaborer aux collectes de sang
- collaborer avec les autorités et les services de sauvetage

Pour plus d'informations:

www.samaritains-intyamou.ch

Marie-Claire Borcard
Présidente
079 482 51 31

Deborah Vos
Monitrice
076 469 28 47





25. Subsidés pour jeunes en formation

Dans le but d'encourager la formation professionnelle, la Commune octroie aux étudiants et aux apprentis un subside selon les modalités suivantes :

CHF 200.00 par an de formation (études ou apprentissage), **jusqu'à 25 ans révolus**, dès l'année scolaire 2017/2018.

Ce subside est versé par la Commune **au jeune en personne** sur présentation d'une attestation de fréquentation d'une école (degré supérieur à celui de l'école obligatoire) ou d'un contrat d'apprentissage.

Le montant peut être retiré par le **jeune en personne** au Bureau communal chaque année **dès le 1^{er} janvier suivant le début de la formation**, ou en une fois à la fin des études.

Il peut être accordé avec effet rétroactif pour toute la durée de la formation, sur présentation des pièces, **jusqu'à la fin de l'année en cours de laquelle s'achève la période de formation, soit jusqu'au 31 décembre**. A partir du 1^{er} janvier de l'année suivante, le droit est prescrit.

L'étudiant ou l'apprenti qui effectue une deuxième formation ou qui doit redoubler une année reçoit également cette aide jusqu'à 25 ans révolus.

L'Administration communale est à disposition pour tout renseignement complémentaire.

26. Cotisations AVS - obligation de cotiser

- Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante, ou qui y ont leur domicile civil, sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.
- En 2020, ce sont les personnes actives nées en 2002 qui entrent dans le cercle des cotisants.
- Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1^{er} janvier qui suit leur 20^e anniversaire.
- L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.
- Les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète.
- Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins CHF 956.00 de cotisations par année.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

27. Réduction des primes d'assurance-maladie

Vous trouverez le memento et le formulaire concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2021 sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.caisseavsfr.ch/particuliers/reduction-des-primes-dassurance-maladie/reduction-des-primes-dassurance-maladie/>

28. Commission seniors

Synthèse du Questionnaire envoyé aux habitants de 67 ans+

Au mois de janvier 2020, cent dix-huit questionnaires ont été envoyés afin de faire une évaluation des besoins des seniors de notre Commune. Cinquante-quatre personnes y ont répondu, ce qui représente un peu moins de 50%. Les membres de la Commission seniors tiennent à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont pris du temps pour remplir ce document.

Nous profitons du bulletin d'information pour vous faire part des principaux éléments de réponses. Les nombres et les pourcentages concernent uniquement les questionnaires remplis.

Votre entourage et environnement social

25% des personnes vivent seules. La plupart des aînés ont des liens réguliers avec de la famille, même si celle-ci est éloignée. En général, les relations avec le voisinage sont fréquentes et positives, mais elles peuvent aussi être fréquentes mais difficiles, ou rares mais positives, ou rares et insatisfaisantes. Plus de 75% des seniors apportent une aide dans les actes de la vie quotidienne à certains membres de leur entourage, spécialement pour les enfants et les petits-enfants.

Votre lieu d'habitation et votre logement

65% des personnes sont propriétaires de leur logement. Avec l'avancée en âge, les escaliers deviennent un problème important. Les sanitaires peuvent également être inadaptés. Un logement trop grand, de même que l'entretien de l'extérieur, sont une charge parfois trop lourde. Malgré ces difficultés, la Commission seniors a été enthousiasmée, car presque la totalité des seniors souhaite rester vivre à Grandvillard, même si parfois la pharmacie, le médecin et les grands commerces sont plus éloignés.

Vos prestations et accompagnement

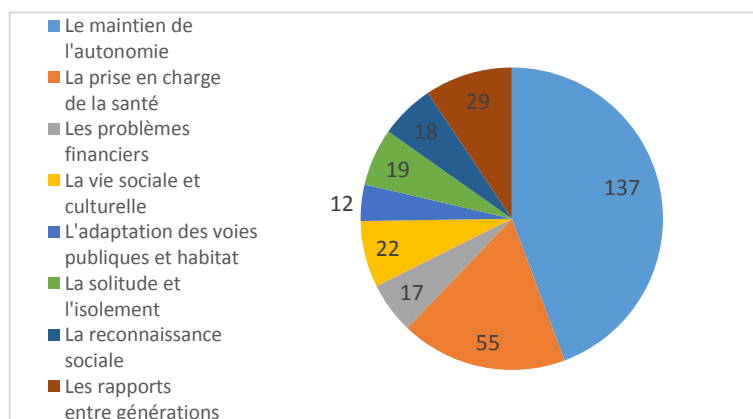
De nombreux seniors bénéficient d'aides, dont certaines bénévoles : soins infirmiers, aide à domicile, repas à domicile, visites de convivialité, aide aux transports, aide administrative, etc.

Vos moyens d'information et vos attentes

Le bulletin d'information est lu par la plupart des seniors. Le site internet et les panneaux d'affichage sont également bien utilisés. Le bouche-à-oreille est également une source d'information importante.

L'Administration communale est parfois contactée pour de l'information, mais quand des questions concernent une aide spécifique, ce sont les proches qui sont le plus souvent sollicités.

Parmi les 8 thématiques proposées, les personnes âgées devaient indiquer les trois sujets prioritaires pour elles (3 points: grande priorité, 2 points: moyenne priorité, 1 point: faible priorité). Le maintien de l'autonomie est de loin le sujet prioritaire. Dans l'ensemble, les personnes âgées sont reconnaissantes envers la Commission seniors pour son travail, de même qu'envers les Autorités communales pour leurs compétences. Elles sont contentes que l'on prenne soin des retraités.



Néanmoins, elles ont certaines attentes envers la Commune ou les collectivités publiques :

- être reconnu en tant que seniors, pouvoir bénéficier de sérénité et de respect ;
- organiser des échanges intergénérationnels ;
- pouvoir bénéficier d'une aide administrative ponctuelle de l'Administration communale ;
- prévoir quelques appartements protégés ;
- mettre à disposition plus de prestations à domicile afin de pouvoir y rester le plus longtemps possible (accompagnement, présence à domicile des professionnels de santé sans que cela génère des coûts trop lourds) ;
- prendre en compte que les problèmes financiers sont un souci permanent pour certaines personnes âgées ;
- diminuer les coûts de transport pour les seniors.

Des seniors sont en mesure d'apporter des aides bénévoles : livraison de repas à domicile, aide pour la déchetterie, aide pour remplir une déclaration d'impôt simple, livraison de bois de chauffage à des personnes ne pouvant le faire à partir du bois de dépouilles récoltées dans la vallée.

Infrastructures, habitat et services

La plupart des seniors sont satisfaits de la mise en place de la zone 30 km/h dans tout le village. Cela évitera aux véhicules de rouler trop vite. Il est relevé que les véhicules ne devraient pas être parqués sur la voie de circulation ou sur les trottoirs.

Les piétons constatent que les trottoirs ne sont pas assez bien déneigés et sont dangereux à cause de la glace. Il manque aussi des bancs à différents endroits. Le sentier menant à la Grotte doit être entretenu. Il est difficile de se rendre à la gare de Villars-sous-Mont, car la route est dangereuse.

En général, les seniors sont satisfaits des transports publics, mais beaucoup n'ont pas besoin de les utiliser grâce à l'aide de leurs proches ou parce qu'ils ne peuvent plus les prendre à cause de leur mobilité réduite. Les informations concernant les transports publics sont simples et compréhensibles, mais elles peuvent être compliquées pour les personnes n'ayant pas l'habitude des nouvelles technologies.

Par contre, les transports publics sont trop chers pour les seniors.

Les commerces de Grandvillard sont très appréciés et les produits sont de bonne qualité. Il manque un bureau de poste et un bancomat qui fonctionne.

Vie associative et communautaire

Dans l'ensemble, les prestations offertes sont suffisantes pour éviter l'isolement social. Malgré ces prestations, certaines personnes relèvent avoir tendance à s'isoler plutôt que de profiter de ce qui existe. En effet, l'isolement social ne dépend pas uniquement de ce qui est organisé, mais également de la volonté des seniors d'aller vers les autres. Des personnes souhaiteraient apporter de l'aide, mais trouvent que ce n'est pas facile si on ne veut pas entrer dans l'intimité des autres.

L'entourage des personnes âgées peut être important et, de ce fait, ces personnes ne voient pas l'utilité de participer aux activités proposées.

L'hiver, un mercredi après-midi sur deux, les seniors apprécient l'organisation des jeux de cartes ou de scrabble. La course des aînés est également très appréciée.

Il faudrait que d'autres activités soient proposées tout au long de l'année : marches, excursions, rencontres au Saudillet, etc.

Malgré la satisfaction presque générale des aînés de Grandvillard, la Commission seniors constate que certains éléments figurant dans les réponses du questionnaire pourraient être améliorés sans trop de difficultés. Par conséquent, la commission va entreprendre des démarches afin de répondre au mieux aux souhaits des aînés.

Il serait utile que les personnes intéressées (pas uniquement des seniors) à organiser différentes actions (par ex. marche durant la bonne saison, activités au Saudillet, etc.) en fassent part à la Commission seniors. Toutes les informations recueillies vont permettre d'élaborer un concept communal dans lequel figurera un plan de mesures en faveur des seniors.

Pour terminer, la Commission seniors et le Conseil communal tiennent à remercier toutes les personnes qui offrent des aides bénévoles aux personnes qui en ont besoin, soit de façon individuelle, soit par le biais de la Commune. Notre objectif commun est que les seniors se sentent bien dans notre village et puissent y vivre le plus sereinement et le plus longtemps possible.

Un grand merci également aux membres de la Commission seniors qui prennent leur rôle à cœur et qui s'investissent pour les seniors.

29. Comment bien préparer sa retraite ?

Les droits à la retraite dépendent de chaque parcours, il est important de bien évaluer sa situation et ses droits.

- Pour plus d'informations, contactez votre caisse LPP et votre **Caisse de compensation** (026 305 52 52). Pour une **évaluation sommaire de votre rente AVS**, consultez le site de la Caisse suisse de compensation.
- Pour obtenir un formulaire de demande de rente AVS/AI, de prestations complémentaires, adressez-vous à l'agence AVS de la Commune qui se trouve à l'Administration communale (026 928 20 51).
- Il existe des **cours/formations pour bien préparer sa retraite**, organisés par Pro Senectute, renseignements (026 347 12 40). Consultez également le site de la Confédération : **préparer son départ à la retraite**.
- Des informations relatives aux **prestations complémentaires** se trouvent sur le site de la Caisse de compensation. Un **calculateur pour évaluer votre droit** à des prestations complémentaires est mis en ligne par Pro Senectute (026 347 12 40).
- Pour obtenir le formulaire de **demande d'allocations pour impotents** ou une **demande de soutien financier pour des moyens auxiliaires** (fauteuils roulants, articles pour la baignoire, les toilettes, fauteuils de repos, lits de soin, etc.), la caisse AVS de votre commune ou la Caisse de compensation pourront vous renseigner. Le service social de Pro Senectute se tient également à votre disposition pour compléter les formulaires.
- Pour des informations générales sur le **développement des assurances sociales**, consultez le site de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale : Artias.
- Pour des informations générales d'ordre financier ou une aide financière ponctuelle, adressez-vous au Service social de district si vous avez moins de 65 ans (026 919 63 63). Pro Senectute (026 347 12 40) donne des informations générales dès l'âge de 60 ans, des aides financières ponctuelles sont possibles pour rentiers AVS (également pour les bénéficiaires de rentes anticipées). Pour les deux services, le soutien et les conseils sont gratuits et confidentiels.

30. Que veut dire être un-e proche-aidant-e ?

Etre proche aidant, c'est offrir un soutien à une personne de son entourage qui est atteinte dans sa santé ou dans son autonomie.

Que font les proches aidants ?

- Vous vous occupez régulièrement de votre parent âgé, d'une voisine atteinte dans son autonomie, d'un enfant gravement malade ?
- Vous conduisez régulièrement votre parent malade à ses rendez-vous médicaux ?
- Vous aidez régulièrement une personne atteinte dans sa santé et son autonomie pour les tâches ménagères et les affaires administratives ?
- Vous faites régulièrement les commissions pour un membre de votre famille, un ami ou un voisin, ayant besoin d'aide ?

Alors vous êtes concernés !

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) est consciente que, par leur engagement, ces personnes fournissent un travail essentiel pour la société. Elle veille ainsi à intégrer dans ses divers concepts ou programmes des mesures de soutien aux proches-aidants, alliant information et actions concrètes dans le but de prévenir l'épuisement, l'isolement social et de garantir des conditions pour faciliter la conciliation du rôle d'aidant avec une activité professionnelle.

L'indemnité forfaitaire est une aide financière accordée aux personnes qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile. Le canton de Fribourg offre une indemnité forfaitaire de CHF 15.- à CHF 25.- par jour pour la prise en charge d'un proche.

En Gruyère, un proche aidant concerné par le versement d'une indemnité forfaitaire doit s'adresser au Réseau Santé Social de la Gruyère (RSSG), à Bulle (026 919 00 19).

La demande d'octroi de l'indemnité forfaitaire doit être adressée par écrit à la Commission de district par la personne impotente, ses parents ou ses proches. Dès la réception du formulaire au RSSG, il y aura un délai de soixante jours d'attente jusqu'à ce que la demande soit examinée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce délai passé, une personne du RSSG prendra contact avec la personne aidante et un-e infirmier-ère du Service d'aide et de soins à domicile procédera à l'évaluation de la situation et établira une attestation de l'impotence de la personne pour laquelle l'aide est requise.

Cette évaluation permettra alors à la Commission de district de prendre une décision.

L'engagement des proches aidants est essentiel pour de nombreuses personnes fragilisées et leur contribution est indispensable à la société. Cependant, leurs activités restent encore peu visibles et les proches aidants doivent faire face à de nombreuses difficultés telles que l'épuisement, l'isolement, le manque de reconnaissance et de soutien ou la conciliation avec le travail.

PA-F Proches aidants – Fribourg

est une association bilingue à but non lucratif qui vise à reconnaître et promouvoir le rôle des proches aidants dans le canton de Fribourg. Créée à Fribourg le 6 janvier 2015, PA-F souhaite leur apporter du soutien afin qu'ils puissent poursuivre leur rôle tout en étant mieux reconnus et mieux soutenus par la société en général et par les différents acteurs du système social et sanitaire.

Diverses associations et institutions apportent également leur soutien aux proches aidants, via des groupes de parole, des cours ou encore des prestations de relèvement.

Le but du site ci-dessous est d'offrir une plate-forme d'information sur ce qui existe dans le canton de Fribourg et sur les projets politiques cantonaux qui traitent de cette problématique.

<http://www.pa-f.ch/fr>

PA-F s'adresse à tous les proches aidants du canton de Fribourg toute situation confondue (maladie, handicap, vieillesse) et vise à être une association à la fois *pour les proches aidants, par les proches aidants et avec les proches aidants*.

Missions de PA-F

- promouvoir l'entraide entre les proches aidants ;
- donner une voix aux proches aidants ;
- rassembler et diffuser les informations concernant les services et les aides disponibles dans le canton de Fribourg et ailleurs ;
- valoriser le rôle de partenaires de soins des proches aidants ;
- sensibiliser les professionnels, les institutions, les entreprises et le grand public au rôle et aux besoins des proches aidants ;
- identifier et reconnaître les besoins des proches aidants et les soutenir dans leur rôle ;
- réunir les prestataires actifs autour de cette question au niveau cantonal.

31. Aides aux familles en Gruyère

La Fondation AFAG a pour but de venir en aide :

- aux familles et personnes dans le besoin, confrontées à des problèmes de santé, de handicap, de difficultés financières, etc. ;
- aux personnes nécessiteuses rencontrant des difficultés liées à l'âge ;
- aux jeunes et aux enfants dans la précarité traversant des périodes critiques, nécessitant appui, traitement, encadrement, formation, repas pris hors domicile, etc.

La fondation vient en aide subsidiairement aux aides étatiques et officielles ou aux couvertures d'assurances (077 472 83 41).

Les bénéficiaires doivent être domiciliés dans le district de la Gruyère.

La fondation AFAG est cofondatrice et administratrice avec Caritas/Gruyère (026 913 11 22) et la Conférence St. Vincent de Paul/Gruyère (079 211 46 78), de l'action TABLE COUVRE-TOI (TCT) en Gruyère. Cette action consiste en une distribution hebdomadaire gratuite de surplus de denrées alimentaires au profit des familles et personnes en difficulté. Ces surplus proviennent des grandes coopératives et sociétés de distribution suisses ou d'autres fournisseurs régionaux.

La fondation AFAG ne poursuit aucun but lucratif; elle est non confessionnelle et apolitique. Elle est reconnue d'utilité publique par les autorités. Les dons à son attention sont exonérés fiscalement selon les règles en vigueur.

32. Fondation Sonisca

La Fondation Sonisca (026 919 44 50), offre une aide directe aux personnes âgées, handicapées ou dans le besoin, établies en Gruyère ou d'origine gruérienne. Toutefois, elle pourra allouer, conformément à son but, 10% des revenus à des personnes qui n'ont aucun lien avec la Gruyère. La fondation ne poursuit pas de but lucratif ou commercial.

Suzanne Cosandey, Conseillère communale



33. Bibliothèque de l'Intyamon

Pour rappel, la bibliothèque est ouverte à tous les citoyens et aux écoles !

Et si on allait à la bibliothèque de l'Intyamon ?



Je lis, tu liras, lisons !

Des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des magazines, des séries, des albums....



Bibliothèque régionale de l'Intyamon Rue Jean-Marie Musy 11 1669 Albeuve
Ouverture : Lundi 16h00 18h00
Mercredi 14h30 16h30
Vendredi 18h30 20h30
Ouverture durant les vacances scolaires le vendredi 18h30 20h30
Email : bibliointyamon@bluewin.ch Tel : 026.535.72.95

Tarifs abonnements :
Adultes 20 francs Enfants 10 Francs
Famille 35 francs Classe 20 Francs

Toute notre équipe se réjouit de vous accueillir dans la bibliothèque !

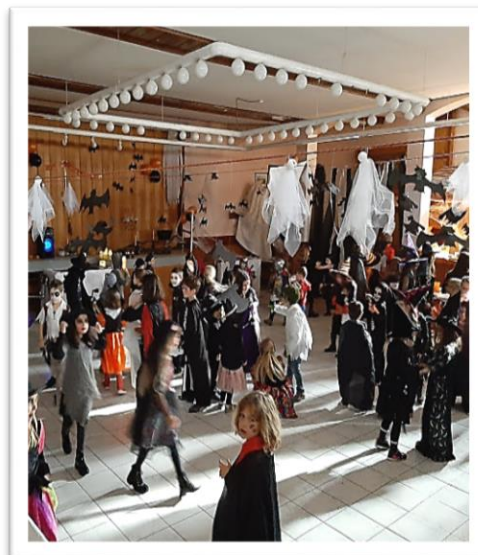
34. Halloween 2019



DISCO D'HALLOWEEN

Le mercredi 6 novembre 2019, les murs du Restaurant du Vanil-Noir ont tremblé !!! La grande salle s'est transformée en « **MANOIR** » afin d'accueillir les quelques 120 fantômes, sorcières, squelettes, chevaliers, chauves-souris, momies, princesses et reines des neiges conviés à cette occasion.

Ces personnages, tous aussi étranges les uns que les autres, se sont déhanchés au rythme endiablé d'une playlist bien arrangée par notre DJ Rémy. Notre hôte Anita, parée de son plus beau costume, nous a rejoint sur le Dance Floor, sous le regard amusé d'un François « Gargamel ».



D'une dent perdue à la déception des slows intentionnellement oubliés, notre fête a été, selon les invités, une réussite.

Une fois leur soif étanchée par les sirops gentiment offerts par Anita et François et leurs estomacs remplis par les délicieux gâteaux concoctés par les parents, chacun a regagné son domicile avec une petite photo souvenir de cette disco.



Pour ceux qui s'en souviendront, notre fête a réveillé les esprits des folles soirées « Pyramides » organisées autrefois en ces lieux par les sociétés du village... Nous n'avons « presque » rien à leur envier... 😊 !!!

Nous nous sommes investies avec ardeur pour mettre sur pied cet après-midi en compagnie des enfants. Au moment de nous quitter, nous avons eu le plaisir de les entendre espérer que cette fête soit rééditée l'année prochaine... !!! A.B.E...

Nous tenons à remercier sincèrement :

- **François et Anita** pour leur accueil chaleureux, leurs sirops et leur participation active durant la fête ;
- **Nos mamans renfort : Christelle, Sarah, Nohemi et Sylvie** de nous avoir prêté main forte au service ainsi qu'aux rangements ;
- **La Commune de Grandvillard** pour les photocopies des invitations ;
- **Les enseignants** pour la distribution des invitations aux enfants du cercle scolaire de Bas-Intyamon-Grandvillard ;
- **Aux parents à l'imagination débordante** qui ont concocté de surprenants gâteaux et biscuits.

Par ces gestes, tous ont contribué à la réussite de cette fête !

Un tout grand **MERCI !!!**

LES MAMANS ENDIABLÉES



MARIE



ALINE



JUSTINE



SOPHIE



ISABELLE



CHRISTELLE

35. Le coin des sociétés locales et des manifestations

PRO SENECTUTE **Gym Seniors** SPORT ET MOUVEMENT

NOUVEAU

La gym reprend ses activités dès
le mardi 3 novembre 2020

à la halle de gym de Neirivue de 16h à 17h

Bienvenue à toutes et tous ...

Pour info : Anita Raboud 077/472.05.39.



N'attendez pas ce moment là...

Gym dames de Grandvillard

Nouveau

Nous nous intégrons au Club Sportif de Neirivue avec toutes leurs activités...
Une belle occasion de se faire de nouvelles amitiés en faisant du sport...

à la halle de gym de Neirivue le mardi soir de 20h00 à 21h00 dès le 3 novembre 2020

Nous nous réjouissons de vous y retrouver

Pour infos :
Anita Raboud 077/472.05.39
Patricia Ayer 079/393.87.16



Chers habitants de Grandvillard,

Notre société de musique forme et recrute en permanence !

Vous appréciez la musique ? Alors n'attendez plus ! Débutez la pratique d'un instrument, intégrez une société du village et partagez des moments de convivialité.

Si vous pratiquez ou avez pratiqué un instrument (cuivre ou percussion), vous êtes les bienvenus !

N'hésitez pas ! L'Echo du Vanil-Noir a besoin de relève !

En collaboration avec Monsieur Serge Ecoffey, professeur de musique, notre société met en place des cours de solfège. Ces cours s'adressent principalement aux jeunes mais pas uniquement. Ils vous permettront d'acquérir les bases du solfège, nécessaires à l'intégration rapide de notre société.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec Marion Borcard, présidente de l'Echo du Vanil-Noir, au 079 531 44 62.

Le comité de l'Echo du Vanil-Noir



Tournée de la St-Nicolas 2020

Au vu de la situation sanitaire actuelle et des consignes à respecter, il ne sera malheureusement pas possible à St-Nicolas, au Père-Fouettard et aux flonflons de rendre visite aux enfants sages de Grandvillard cette année (peut-être qu'il passera quand même déposer des cadeaux pendant la nuit !).

Nous regrettons évidemment que cette tradition ne puisse avoir lieu et vous remercions de votre compréhension.

Société de musique L'Echo du Vanil-Noir

Programme des manifestations 2020/2021



Intersociété de Grandvillard

Décembre	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Décembre 5 Concert - Cathédrale St-Nicolas - Chœur-Mixte 8 Messe de l'Immaculée conception - 10h00 - Eglise de Grandvillard 10 Fenêtre de l'Avent - 19h00 à 21h00 - SIV 11 Après-midi de contes avec goûter - 15h30 - Salle paroissiale - SIV 20 Visite des Aînés - Société de Jeunesse 24 Messe de minuit - Eglise de Grandvillard	Mai 1 Tournée et fête du 1er mai - Société de Jeunesse 2 Messe de la 1ère Communion pour tout l'Intyamon - 10h00 - Eglise de Montbovon 12 Rogations - 19h00 - Les Marches à Broc 23 Messe de la Pentecôte - 10h00 - Eglise de Grandvillard 29 Marché des artisans - 9h00 à 17h00 - SIV 3 Fête Dieu - Diane - Société de Musique 3 Messe de la Fête Dieu - 9h30 - Eglise de Grandvillard 5 Rencontre des vieilles voitures - Société de Musique 19 Concert annuel - Les Zygomatiques 27 Messe de Confirmation à Gruyères à 9h30 pour l'Intyamon, Gruyères et Le Pâquier	Juin 1 Loto - Ski-Club 9 Soirée des Rois - Chœur-Mixte 10 Dîner des Aînés - Groupement des Dames 15-17 Camp de ski des enfants - Chandolin/St-Luc - Ski-Club 23 Loto - Société de Musique 30 Sortie à ski des enfants - Ski-Club	Juillet 1-2-3-4 RJG 2020 - Charmey - Participation de la Société de Jeunesse 11 Pique-nique - Amicale des Pompiers 16 Soirée grillades - Saudillet - Ski-club 31 Fête nationale - Société de Jeunesse et Restaurant le Pic-Vert	Août 1-8 Voyage - Société de Jeunesse 15 Pèlerinage à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes - 14h30 - Hospitaliers de la Gruyère 15 Illumination de la Croix du Cuâ - Ski-Club 22 Pique-nique - Société de Musique	Septembre 1 Assemblée annuelle - Intersociété 17-18 Open-Bike - 31ème édition 24 Assemblée annuelle - Société de Musique 28 Assemblée annuelle - Chœur-Mixte	Octobre 10 Char de la Bénichon - Société de Musique 15 Assemblée annuelle - Ski-Club
Mars 3 Célébration du parton pour les 5 ^e - 19h00 - Grandvillard 11 Assemblée annuelle - SIV 13-14 Sortie à ski - Ski-Club 28 Messe des Rameaux - 10h00 - Eglise de Grandvillard						
Avril 3 Vigile pascale - 21h00 - Cerniat 4 Messe de Pâques - 10h30 - Eglise de Grandvillard 5 Chasse aux œufs - 10h00 à 12h00 - Place du Saudillet - SIV 10 Nettoyage du village - Société de Jeunesse 10 Sortie à ski à Verbier - Ski-Club 16-17 Concert annuel - Société de Musique 16-18 Cécilienne de l'Intyamon - Chœur-Mixte 28-30 Tournée et fête du 1er mai - Société de Jeunesse						

37. Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël aura lieu le

vendredi 11 décembre 2020
de 16h00 à 18h00

sous l'abribus (Route des Lières 50a)



38. Des trésors en forêt? Qui cherche trouve!

Avec l'automne revient le temps des récoltes. Oiseaux, écureuils et autres rongeurs amassent noix, graines et provisions. Ils ne sont pas seuls: les humains aussi parcourent cette «malle aux trésors» qu'est la forêt, à la recherche d'ornements pour leur logis.

En Suisse, la loi garantit un libre accès à la forêt, mais elle autorise aussi la cueillette de baies sauvages, de champignons ou la récolte de cônes pour un usage personnel. Avec des cupules de faînes du hêtre, des glands de chêne, des marrons d'Inde, des cynorhodons, des brindilles couvertes de lichens ramassées au sol, vous pouvez créer vous-même de merveilleux arrangements.

Bien qu'ouvertes à tous, toutes les forêts ont un propriétaire. Les visiteurs s'y comportent avec le respect que des invités doivent à leur hôte. Le ramassage se fait avec modération, on ne blesse ni n'endommage les arbres petits et grands, on ne cueille pas de plantes protégées et, pour les champignons, règlements locaux et directives cantonales s'appliquent. La forêt est une boîte à trésors, pas une décharge: reliefs de pique-nique, déchets et autres traces n'y ont pas leur place!

Pour en savoir plus sur la forêt: www.foretsuisse.ch



39. Informations concernant les déchets



J. NIQUILLE & FILS SA
Transports
Le Perré 9 - 1637 Charmey
 Bureau : 026 927 28 38
 Fax : 026 927 22 55

RAMASSAGE DES DECHETS URBAINS - Calendriers 2020 et 2021

Changements de date en raison de fêtes et jours fériés

Fêtes	Dates de remplacement
Vendredi Saint	--
Lundi de Pâques	jeudi 16 avril 2020
Ascension	--
Lundi de Pentecôte	jeudi 4 juin 2020
Fête-Dieu	--
1er août	--
Assomption	--
Toussaint	--
Immaculée Conception	jeudi 10 décembre 2020
Noël	--
Nouvel-an et 2 janvier	--

Changements de date en raison de fêtes et jours fériés

Fêtes	Dates de remplacement
Vendredi Saint	--
Lundi de Pâques	jeudi 8 avril 2021
Ascension	--
Lundi de Pentecôte	jeudi 27 mai 2021
Fête-Dieu	--
1er août	--
Assomption	--
Toussaint	jeudi 4 novembre 2021
Immaculée Conception	jeudi 9 décembre 2021
Noël	--
Nouvel-an et 2 janvier	--

DÉCHETS ENCOMBRANTS - Règles

Seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel de 110 litres sont admis.

Il s'agit essentiellement d'objets composant le mobilier tels que : armoires, tables, chaises, fauteuils, lits, matelas, tapis, diverses matières plastiques, etc.

Ces objets ne doivent pas contenir de pièces métalliques importantes ni d'éléments électriques, électroniques ou informatiques.



Dimensions
(en principe)

- 2 mètres de long
- 25 cm de diamètre

DÉCHETS SPÉCIAUX - Élimination

Sont considérés déchets spéciaux : les produits chimiques, médicaments, thermomètres au mercure, restes de peinture et de spray, produits phytosanitaires, produits de traitement du bois, produits ménagers, liquides toxiques, etc.

Où les déposer ?

Retour aux fournisseurs	Ils doivent en priorité être remis aux fournisseurs, qui sont le plus souvent tenus de les reprendre gratuitement.
STEP de Broc	Le mercredi de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous par téléphone au 026 921 27 16.

HORAIRE DE LA DECHETTERIE

Horaire d'été (1^{er} avril au 30 novembre)

Mardi	17h30 - 19h30
Mercredi	10h00 - 11h00
Jeudi	17h30 - 19h30
Samedi	10h00 - 12h00

Horaire d'hiver (1^{er} décembre au 31 mars)

Mardi	18h00 - 19h00
Mercredi	10h00 - 11h00
Jeudi	18h00 - 19h30
Samedi	10h00 - 12h00

Vous trouverez toutes les informations concernant la Déchetterie intercommunale des Auges, le traitement des déchets et le Mémodéchets sur le site internet

<https://grandvillard.ch/gestion-des-dechets/>

40. Taille des haies et abandon de déchets verts

Les haies vives, les arbres, arbustes, les lierres plantés en bordure des voies publiques ou privées sont parfois sources de danger. Ils peuvent masquer la visibilité, cacher des panneaux de signalisation routière ou gêner la libre circulation des véhicules ou des piétons.

Article 94 de la loi sur les routes

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, **avant le 1er novembre**.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Le Conseil rappelle aux propriétaires de se conformer à la législation, notamment en ce qui concerne la distance du bord de la chaussée, la hauteur, par conséquent de veiller à ce que la végétation soit régulièrement taillée.



Nous vous rappelons que les déchets végétaux (gazon, branches, feuilles mortes, etc.) doivent être éliminés à la Déchetterie intercommunale. **En aucun cas, ils ne doivent être déversés dans la nature (berges de la Taouna, lisière de forêt, etc.).**



Message de Forêt Suisse

Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins, mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles.

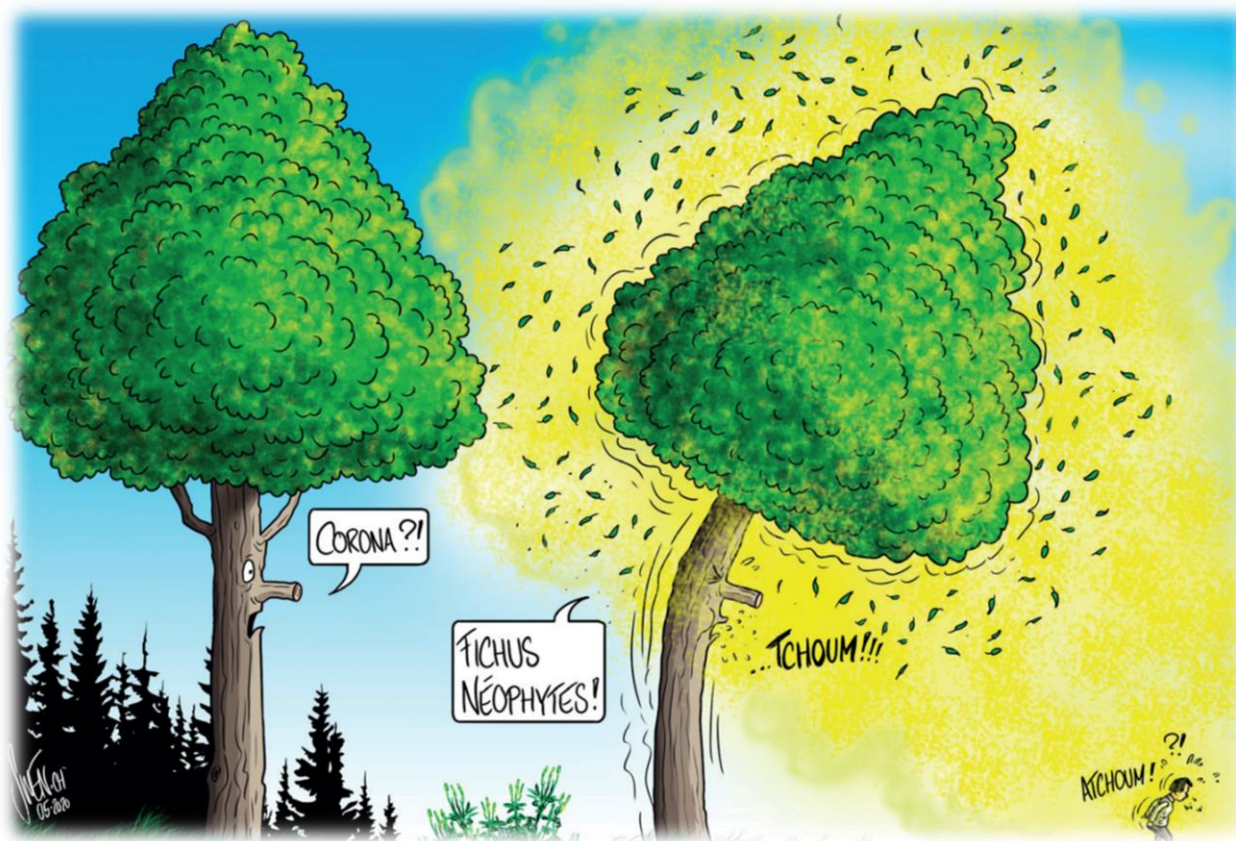
Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites.

La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées (néophytes) sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou les vieux géraniums du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles.

Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 «Année internationale de la santé des plantes».

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrassez vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels! Les néophytes? Dans le sac poubelle!





41. Transports publics TPF - Horaire dès le 13.12.2020



264 Bulle - Estavannens - Grandvillard



Grandvillard, village

Arrêts Haltestellen	26401	26403	26405	26407	26409	26411	26413	26415
	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)
Bulle, gare routière	05:49	06:49	07:49	11:49	15:49	16:49	17:49	18:49
Bulle, St-Denis	05:51	06:51	07:51	11:51	15:51	16:51	17:51	18:51
La Tour-de-Trême, Centre	05:54	06:54	07:54	11:54	15:54	16:54	17:54	18:54
La Tour-de-Trême, Le Closalet	05:55	06:55	07:55	11:55	15:55	16:55	17:55	18:55
Epagny, Motel	05:56	06:56	07:56	11:56	15:56	16:56	17:56	18:56
Epagny, village	05:57	06:57	07:57	11:57	15:57	16:57	17:57	18:57
Enney, zone d'activités	06:00	07:00	08:00	12:00	16:00	17:00	18:00	19:00
Estavannens, Dessus	06:01	07:01	08:01	12:01	16:01	17:01	18:01	19:01
Estavannens, Dessous	06:02	07:02	08:02	12:02	16:02	17:02	18:02	19:02
Grandvillard, Lormo	06:06	07:06	08:06	12:06	16:06	17:06	18:06	19:06
Grandvillard, village	06:11	07:11	08:11	12:11	16:11	17:11	18:11	19:11

Explication des signes / Zeichenerklärung

(A) Lun.-ven., sauf fêtes gén. / Mon.-Fre. ohne allg. Feiertage

Fêtes générales / Allg. Feiertage

25-26.12. / 01-02.01. / 02.04. / 05.04. / 13.05. / 24.05. / 01.08.



264 Bulle - Estavannens - Grandvillard



Bulle, gare routière

Arrêts Haltestellen	26402	26404	26406	26408	26410	26412	26414	26416
	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)
Grandvillard, village	06:13	07:15	08:15	12:45	16:15	17:15	18:15	19:15
Grandvillard, Lormo	06:14	07:16	08:16	12:46	16:16	17:16	18:16	19:16
Estavannens, Dessous	06:19	07:21	08:21	12:51	16:21	17:21	18:21	19:21
Estavannens, Dessus	06:20	07:22	08:22	12:52	16:22	17:22	18:22	19:22
Enney, zone d'activités	06:22	07:24	08:24	12:54	16:24	17:24	18:24	19:24
Epagny, village	06:25	07:27	08:27	12:57	16:27	17:27	18:27	19:27
Epagny, Motel	06:26	07:28	08:28	12:58	16:28	17:28	18:28	19:28
La Tour-de-Trême, Le Closalet	06:27	07:29	08:29	12:59	16:29	17:29	18:29	19:29
La Tour-de-Trême, Centre	06:29	07:31	08:31	13:01	16:31	17:31	18:31	19:31
Bulle, St-Denis	06:32	07:34	08:34	13:04	16:34	17:34	18:34	19:34
Bulle, gare routière	06:39	07:41	08:41	13:11	16:41	17:41	18:41	19:41

Explication des signes / Zeichenerklärung

(A) Lun.-ven., sauf fêtes gén. / Mon.-Fre. ohne allg. Feiertage

Fêtes générales / Allg. Feiertage

25-26.12. / 01-02.01. / 02.04. / 05.04. / 13.05. / 24.05. / 01.08.



266 Bus de nuit - Intyamon (Bulle - Montbovon)



Montbovon, gare

Arrêts Haltestellen	26601	26603	26605
		7A	5C
Bulle, gare routière	21:30	23:00	00:00
Bulle, Place des Alpes	21:31	23:01	00:01
Bulle, St-Denis	21:32	23:02	00:02
Bulle, jardin Anglais	21:32	23:02	00:02
La Tour-de-Trême, St-Michel	21:33	23:03	00:03
La Tour-de-Trême, Centre	21:34	23:04	00:04
La Tour-de-Trême, Ronclina	21:35	23:05	00:05
Le Pâquier-Montbarry, gare	21:37	23:07	00:07
Gruyères, gare	21:40	23:10	00:10
Epagny, Croix-Blanche	21:42	23:12	00:12
Enney, zone d'activités	21:44	23:14	00:14
Estavannens, Dessus	21:46	23:16	00:16
Estavannens, Dessous	21:47	23:17	00:17
Grandvillard, Lormo	21:50	23:20	00:20
Grandvillard, village	21:52	23:22	00:22
Villars-sous-Mont, gare	21:56	23:26	00:26
Neirivue, gare	21:58	23:28	00:28
Albeuve, gare	22:00	23:30	00:30
Montbovon, gare	22:07	23:37	00:37



266 Bus de nuit - Intyamon (Bulle - Montbovon)



Bulle, gare routière

Arrêts Haltestellen	26602	26604	26606
		7A	5C
Montbovon, gare	22:17	23:47	00:47
Lessoc, gare	22:19	23:49	00:49
Albeuve, gare	22:20	23:50	00:50
Neirivue, gare	22:22	23:52	00:52
Villars-sous-Mont, gare	22:24	23:54	00:54
Enney, village	22:27	23:57	00:57
Epagny, Croix-Blanche	22:30	00:00	01:00
Gruyères, gare	22:32	00:02	01:02
Le Pâquier-Montbarry, gare	22:35	00:05	01:05
La Tour-de-Trême, Ronclina	22:37	00:07	01:07
La Tour-de-Trême, Centre	22:38	00:08	01:08
La Tour-de-Trême, St-Michel	22:39	00:09	01:09
Bulle, jardin Anglais	22:40	00:10	01:10
Bulle, St-Denis	22:41	00:11	01:11
Bulle, Place des Alpes	22:41	00:11	01:11
Bulle, gare routière	22:46	00:16	01:16

Explication des signes / Zeichenerklärung

5C Nuits ve-sa / sa-di/Nächte Fr-Sa / Sa-So

7A Dim.-jeu. / Son.-Don.

Fêtes générales / Allg. Feiertage

25-26.12. / 01-02.01. / 02.04. / 05.04. / 13.05. / 24.05. / 01.08.

42. Transport publics - Cartes journalières "Commune"

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon**, à Villars-sous-Mont. Le prix est fixé à **CHF 45.00 par jour et par unité**. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et autres compagnies de transport.

Réservation par téléphone :

Tous les jours, de 10h00 à 10h50 et de 11h20 à 17h45, au 026 928 44 45.

Vérifier la disponibilité des billets par commune et par date :

<http://www.sugarcube.ch/agflexi>





N'oubliez pas de consulter régulièrement le site www.grandvillard.ch

Vous y trouverez de nombreuses informations!

Marche à suivre pour vous **abonner aux actualités** au fur et à mesure de leur publication :

- ouvrir le site www.grandvillard.ch ;
- se rendre en bas à droite de la page d'accueil ;
- entrer une adresse e-mail valable et valider en cliquant sur "Je m'abonne" ;
- ouvrir sa boîte mail et cliquer sur le lien pour confirmer l'inscription.



The screenshot shows the official website of the Commune de Grandvillard. The header includes the commune's logo and a search bar. The main content area is divided into several sections:

- ACTUALITÉS**: A list of recent news items, including a subsidy for training, a reduction in health insurance premiums, and a public survey.
- Infos Locales**: A weather forecast for the next few days, showing temperatures and weather conditions.
- Orientation par thèmes**: A grid of links categorized by theme, including Commune, Vie Locale, Administration, Services, Affaires Sociales, and Guichet Virtuel.
- ADMINISTRATION COMMUNALE**: Contact information for the commune, including the address, phone number, fax, and email.
- LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS**: A calendar of upcoming events, such as the Société de Tir, a football match, and a village festival.
- LIENS**: A list of links to various services and organizations, including neighboring communes, schools, media, and official sites.

At the bottom of the page, there is a dark navigation bar with the following sections:

- ADMINISTRATION COMMUNALE**: Contact information for the commune.
- TÉLÉPHONE ET FAX**: A table of phone and fax numbers for different departments.
- HEURES D'OUVERTURE**: A table of opening hours for different days of the week.
- ABONNEZ-VOUS À NOS ACTUALITÉS**: A subscription form for the commune's newsletter, with a red circle highlighting the "JE M'ABONNE!" button.

